



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Le Pavé dans la Pub

HIVER 2016

ÉDITO



FAIRE RÊVER ET DIRE LA VÉRITÉ

Capitalisme. Communication. Climat. Si l'accord adopté à l'issue de la COP 21 pour lutter contre le dérèglement climatique contient des incertitudes quant à son application future, il atteste en revanche d'une conscience aussi claire qu'unanime de la nécessité d'agir. Scientifiques, société civile, politiques, entreprises du secteur privé... Tout le monde semble convaincu que le prix de l'inaction serait plus cher à payer qu'un redéploiement de l'activité économique. Un contexte qui devrait

accélérer la transition énergétique et ses changements en tous genres : nouveaux emplois, nouvelle façon de vivre, de consommer... Et la pub dans tout ça ? Gageons qu'elle s'adaptera, elle aussi, à cette nouvelle donne. Loin de se limiter au seul bénéficiaire consommateur immédiat, elle devra prendre en compte l'impact environnemental des produits et des marques. Faire rêver et dire la vérité en même temps : quel meilleur défi à relever pour les publicitaires de demain ?

ACTUS



FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES, LA CFDT À VOS CÔTÉS

Le 25 novembre s'est tenue la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Convaincue de l'importance de porter un tel sujet au niveau des organisations syndicales, la CFDT a lancé une campagne nationale qui est reprise par nos équipes d'entreprise souhaitant agir sur le sujet. Vous pourrez la voir via nos affiches à destination des victimes de violences domestiques, un tract à destination des salarié-e-s et contacter vos délégués syndicaux pour vous venir en aide.

BONNE ANNÉE POUR CERTAINES AGENCES

La crise, ce n'est pas pour tous ! Grey, Ogilvy, Young & Rubicam, Mindshare, JWT... Le géant britannique de la publicité WPP a vu son bénéfice net bondir de 55 % à 566,2 millions de livres (774 millions d'euros). Son chiffre d'affaires en 2014 a progressé de 6,8 %, grâce à l'Amérique du Nord (+15,3 %), son principal marché. WPP confirme son objectif pour l'exercice 2015 d'une croissance de plus de 3 % à charges et périmètre constants avec une amélioration de 0,3 point de sa marge opérationnelle.

LA QUESTION

MON CE VA-T-IL DISPARAÎTRE EN 2016 ?

La loi sur le dialogue social et l'emploi (LDSE du 17 août 2015), dite Rebsamen, a déjà donné lieu à des décrets d'application. L'un concerne notamment les entreprises de moins de 50 salariés : **l'employeur peut unilatéralement supprimer le CE...** s'il y en avait un jusque-là.

Pour les entreprises de 50 à 300 salariés, les décrets n'étaient pas encore parus à fin décembre. La loi prévoit de **regrouper les instances représentatives**

du personnel, à savoir les représentants du CE, du CHSCT et les délégués du personnel au sein d'une même entité, la Délégation unique du personnel.

Pour les grandes entreprises, dont les effectifs sont supérieurs à 300 salariés, un regroupement « à la carte » est possible, à condition de faire l'objet d'un accord collectif majoritaire.

Contactez la CFDT :
tél. : +33(0)1 56 41 54 00
email : f3c@f3c.cfdt.fr



F3C-CFDT.FR

LA CFDT
EST PRÉSENTE
NOTAMMENT
CHEZ :

**PUBLICIS - SAATCHI - BETC - ALTAVIA -
PHILIP MORIS - JC DECAUX - PAGES JAUNES
- CLEAR CHANNEL - EXTERION - HAVAS
LIFE - FCB PARIS - DIFFUSION PLUS - RDSL**



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

VERBATIM

TÉLÉTRAVAIL, UN DOUBLE AVANTAGE POUR LE MANAGER

Début 2015, le groupe McCann a signé un accord d'entreprise sur le télétravail, à raison d'une journée de travail par semaine à son domicile. Sa mise en œuvre a commencé chez les gestionnaires et comptables et s'étend aujourd'hui chez les créatifs qui le demandent... Après une année d'expérimentation, tout le monde est satisfait, à commencer par les managers, comme en témoigne Patricia, responsable de la compta chez McCann.

« Le télétravail présente un double avantage: d'abord, les personnes en charge de la comptabilité travaillent beaucoup plus efficacement quand ils sont chez eux, notamment au moment de la clôture des comptes. La raison en est simple: ils économisent du temps de transport et ne sont pas dérangés par les réunions et les appels téléphoniques, entre autres. Autre avantage: nous avons appris à réduire le nombre de nos réunions et du coup celles-ci sont devenues beaucoup plus profitables. »

WORK IN PROGRESS

FORFAIT JOUR: CE N'EST PAS DU 24H/24

Le forfait jour est le nouveau mot à la mode dans les agences de publicité. Pour la CFDT, ce mot (maux) prend tout son sens quand on l'associe à la notion de santé au travail.

Être au forfait jour, c'est avoir le droit de se reposer 11 heures consécutives après sa journée de travail. Votre cerveau et votre cœur, sans parler de votre vie professionnelle, ont le droit de se mettre entre parenthèses après une journée stress, de contraintes horaires, de concentration intensive...

Être autonome dans son travail et dans l'organisation de son temps de travail ne doit pas vous empêcher de **prendre soin de votre santé et de votre vie privée**. Sans repos, votre corps vous le fera sentir: fragilité émotionnelle, grosse fatigue, difficultés de concentration, voire dépression pour certains. Pour la CFDT, le plus important est **le suivi de la charge de travail et de l'amplitude horaire** du salarié en forfait jour. L'employeur est tenu d'assurer un suivi de vos journées de travail et d'en faire état aux représentants du CHSCT.

DÉCONNECTEZ-VOUS...

74% des cadres français lisent leurs mails en dehors du travail; 20% des Français consultent leur messagerie avant de sortir de leur lit le matin; 35% en déjeunant ou en s'habillant...

Si c'est votre cas, votre chéri vous aime vraiment! La CFDT prône la paix des ménages et surtout **le droit et le devoir de déconnexion**. Cela signifie que si vous ne répondez pas à votre big boss (ça marche aussi pour le mini boss) à 23 heures alors que vous prenez un verre en terrasse,



vous ne devez pas être sujet à remarques désobligeantes le lendemain, en arrivant au bureau ou à la présentation chez le client.

D'ailleurs, comme votre agence est très « nouvelles technologies », elle aura pensé à mettre en place un message d'absence informant tant l'interne que l'externe que vous n'êtes pas disponible aux heures tardives et que le mail sera traité lors de votre retour à l'agence.

Avoir une vie privée... n'est pas un motif de licenciement!

JE CRÉE MON COMPTE PERSONNEL FORMATION (CPF)

Longtemps, la formation était gérée par l'employeur... On pouvait s'en prendre à lui quand on n'obtenait pas la formation voulue! Depuis le 1^{er} janvier 2015, nous sommes acteurs de notre formation avec le CPF (Compte Personnel de Formation)... Il faut se prendre en mains et ceci n'est pas si simple si l'on a deux mains gauches!

Pour commencer, allons sur le site www.moncompteformation.gouv.fr et cliquons sur l'espace « mon compte formation », puis sur « je m'inscris »!

Étape 1: valider les CGU... Les informations sont classiques: numéro de sécurité sociale, de téléphone et enfin recopier les caractères aléatoires affichés sur l'écran.

Étape 2: vous continuez à répondre aux informations demandées et si vous avez des doutes: une vidéo de démonstration de l'inscription est visible sur le site.

Étape 3: Saisir son mot de passe; pour être valide, le mot de passe doit contenir 5 lettres en minuscule et majuscule et 3 chiffres.

Étape 4: cliquez sur « Finaliser mon inscription »

... C'est fait, vous êtes inscrit!

Vous recevrez une attestation par mail de votre inscription, mais ce n'est pas fini... Il faut maintenant inscrire les heures acquises de DIF et/ou de CIF.

Sur la page d'accueil, cliquez par exemple sur Mes heures DIF: indiquer le nombre d'heures... Cette information vous est fournie tous les ans avec votre bulletin de salaire de décembre.

À nouveau, si vous avez des doutes: une vidéo de démonstration est visible sur le site.

Vous pouvez vérifier les informations données en cliquant: *Mes informations personnelles > Mon compte d'heures*.

... En fait c'est simple, il suffit d'oser!

BULLETIN D'ADHÉSION

VOS DROITS EN TANT D'ADHÉRENT(E)

- › Une défense personnalisée
- › Un crédit d'impôts
- › Une caisse de solidarité
- › Un droit d'expression
- › Une information syndicale
- › Une information régulière
- › Une question, un problème? Appelez notre service de réponse à la carte.

BULLETIN À RENVOYER:

CFDT - Fédération Communication Conseil Culture
47-49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19
tél.: +33(0)1 56 41 54 00 - email: f3c@f3c.cfdt.fr

COORDONNÉES DU FUTUR ADHÉRENT(E)

Madame Monsieur
Nom:
Prénom:
Date de naissance:
Adresse personnelle:
Code postal: Ville:
Téléphone (personnel):
Portable:
Email (personnel):

16TCP06

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Établissement:
Nom de l'entreprise:
Lieu de travail:
Code APE/NAF:
Activité ou convention collective:
Adresse:
Code postal: Ville:
Téléphone (professionnel):
Email (professionnel):
Métier / Fonction:

- Employé
- Technicien / Agent de maîtrise
- Cadre